

Solidaires

Journal de l'Union syndicale Solidaires

en Lutte



Dies ist kein Boykott..

Aufruf zum Konsument
*innen-Sreik

Ce n'est pas un boycott ..
Appel pour les consommateurs

Affiche de campagne
de sensibilisation à la mobilisation
d'Amazon en Allemagne



L'industrie logistique et Amazon : construire une grève « logistique » internationale

Le secteur de la logistique n'est pas seulement un secteur de transport et de distribution : il a changé la façon dont la production et la main-d'œuvre sont organisées et réparties au sein des lieux de travail, des régions et des Etats. Ces transformations de l'organisation du travail ont pour effet de briser la journée de travail classique en tâches mesurables. Le secteur de la logistique contribue à accentuer également les pressions sur le marché du travail. Ces dynamiques complexes nécessitent de nouvelles formes d'organisations et de coordination internationales du côté syndical. Ce secteur est aussi devenu un centre d'innovation pour les luttes.

Une vague de grèves dans les entrepôts du nord de l'Italie depuis 2012 a conduit à une mobilisation sans précédent et a contribué à la politisation d'une main-d'œuvre composée principalement de travailleurs/ses migrant-es. Elle a réussi à imposer une nette amélioration des conditions de travail, ainsi que des salaires plus avantageux. Les salarié-es migrant-es se sont organisés et sont passés à l'action contre les entreprises sous-traitantes et les « vrais » employeurs, les grands groupes tels TNT, DHL, GLS... Beaucoup d'entre elles et eux ont trouvé un appui important au sein des syndicats de base italiens (Si Cobas et ADL Cobas) ou encore OZZ-IP en Pologne, membres du Réseau des syndicats européens alternatifs et de base (dont Solidaires est également membre).

Des salarié-es du site de Amazon Poznan (Pologne), organisés au sein du syndicat OZZ-IP (Initiative des Travailleurs) et des salarié-es d'Allemagne se rencontrent fréquemment afin d'échanger sur les problématiques de leur entreprise,

avec le soutien des camarades du réseau allemand TIE. Amazon, véritable « global player » joue sur les différences des législations du travail et fiscales et de salaires entre les pays. Dans la perspective du deuxième meeting annuel de la plateforme vers une grève sociale transnationale (TSS Platform, 21-23 octobre, Paris), s'est tenu à Orléans une rencontre du même type avec les salarié-es du site Amazon de Saran (banlieue d'Orléans) organisés au sein de SUD Commerces et Services, avec Solidaires Loiret.

Amazon en Allemagne est organisée sur dix sites. Les salarié-es de Bad Hersfeld (près de 3 000 dont 2 000 intérimaires) ont lancé un mouvement de grèves et de protestations à partir de ce printemps. Afin d'élargir leur mouvement, ils et elles ont également compris que Amazon est une « marque » et une « image » et ont publié un tract en direction du public sous la forme d'un dépliant, d'un site internet et d'un profil Facebook « Streiksoli » (solidarité avec la grève).

En Pologne, Amazon compte environ 5 700 salarié-es, principalement intérimaires. Des mobilisations du personnel ont été organisées autour des conditions de travail et les salaires. En juin 2015, une grève sauvage éclate sur le site de Poznan en protestation d'heures supplémentaires forcées. Pour la première fois peut-être, la direction d'Amazon s'est retrouvée confrontée à une action sociale inédite : des salarié-es de pays différents (Allemagne et Pologne) organisent grèves et débrayages en concertation, avec des revendications communes face à l'arbitraire patronal. Récemment, l'entreprise a consenti une augmentation minimale des salaires. Le droit de grève

en Pologne est extrêmement restreint en comparaison avec la législation française, si les négociations échouent, les salarié-es et les syndicats souhaitant faire appel à la grève doivent provoquer un référendum dont la participation doit rassembler au minimum la moitié du personnel pour être considérée comme valable. C'est dans ces conditions qu'un référendum à l'initiative de OZZ-IP a été perdu (le syndicat Solidarnosc a quant à lui ignoré l'initiative).

Amazon France est constituée de 4 sites, Saran, Sevrey, Lauwin-Planque plus un site logistique à Paris. Les effectifs d'Amazon France sont très fluctuants, (4 000 salarié-es ainsi que 6 500 postes temporaires à pourvoir pour la période des fêtes de fin d'année). Le site de Saran compte 2 000 salarié-es dont 1 000 intérimaires. La section SUD Amazon (SUD Commerces et Services) a été créée en 2013 avec le soutien au quotidien de Solidaires Loiret. Amazon France a connu un mouvement social en mai dernier dans le cadre des négociations NAO et du mouvement contre la loi travail.

Comment les salarié-es peuvent-ils s'organiser à l'intérieur d'une entreprise transnationale comme Amazon, et comment peuvent-ils s'insérer également dans le cadre d'une stratégie plus large, est l'une des questions qui a été discutée lors du meeting de Paris en octobre.

Il y a désormais nécessité de réfléchir ensemble sur la manière de connecter les interventions classiques à l'intérieur des lieux de travail avec une stratégie diversifiée de coordinations et d'actions internationale.

expressions Solidaires

Cette page propose des informations à travailler et diffuser pour la réflexion et l'action.

Un outil au service de la transformation sociale

« ...le syndicalisme poursuit la coordination des efforts ouvriers, l'accroissement du mieux-être des travailleurs par la réalisation d'améliorations immédiates, telles que la diminution des heures de travail, l'augmentation des salaires, etc. Mais cette besogne n'est qu'un côté de l'œuvre du syndicalisme; il prépare l'émancipation intégrale, qui ne peut se réaliser que par l'expropriation capitaliste »

Charte d'Amiens 1906

Le mouvement contre la loi travail a été le révélateur d'une réelle crise de défiance envers les organisations politiques, associatives mais aussi syndicales. Il a montré une volonté forte de démocratie et de prise en compte de ce que vivent les salarié-es au quotidien. Dans Solidaires, nous cherchons depuis longtemps un fonctionnement le plus horizontal possible, construit et nourri par la base. Ce qui s'est passé ces derniers mois démontre qu'il faut continuer à travailler dans cette direction pour construire le syndicalisme de demain. Avec la précarité, le développement de la sous-traitance, le chômage de masse, il y a beaucoup de salarié-es qui ne connaissent pas les syndicats ou ne se reconnaissent pas dans leurs manières d'agir. Le salariat a changé et face à cela, les modes d'organisation classiques, réduits aux seules branches d'activité, ne sont plus adaptés. Pour répondre à ces enjeux, nous devons être en capacité de faire évoluer notre outil syndical, toujours en lien avec l'ensemble du mouvement social.

Si le syndicalisme doit bouger pour répondre à ces enjeux, il reste un instrument absolument nécessaire sur les lieux de travail. Et les nombreux et nouveaux contacts que nous avons eus dans cette période de lutte montrent que ce constat est partagé. Face

aux suppressions d'emploi, aux remises en cause de nos droits, aux abus des patrons, les stratégies de « débrouille » individuelle ne peuvent être une solution efficace. Nous avons besoin d'un outil pour mieux nous défendre, individuellement et collectivement. Cet outil, c'est le syndicat ! Il a une double fonction : la défense des revendications des salarié-es quelle que soit leur entreprise ou leur statut, et la transformation sociale, c'est-à-dire la possibilité d'agir sur leur environnement professionnel et d'être acteur de leur vie.

Le syndicalisme agit pour réduire les inégalités économiques et sociales, pour permettre l'élévation du niveau de vie du plus grand nombre et prioritairement des plus démunis. Le syndicalisme lutte pour l'amélioration des acquis sociaux, défend les revendications spécifiques de chacun-e tout en cherchant à dépasser la vision sectorielle pour unifier les préoccupations des salarié-es. Le syndicat est une structure regroupant les salarié-es, c'est à dire toutes celles et ceux qui ont un CDI, un CDD, un emploi statutaire, sont en stages, en formation, en intérim, au chômage, en retraite.

110 ans après, la démarche et la construction de l'Union syndicale Solidaires s'inspirent de la Charte d'Amiens et toujours de son projet : défense immédiate des salarié-es, transformation sociale et contre-pouvoir ! Nous sommes, non seulement par principe mais aussi par expérience, attachés à l'indépendance des organisations syndicales vis-à-vis de tous les partis qu'ils soient au pouvoir ou non. Ce n'est pas un apolitisme, c'est un engagement à maintenir dans toutes les conditions notre rôle de défense intransigeante des revendications et à partir de là notre aspiration à la transformation fondamentale des rapports sociaux, conviction renforcée dans cette période où il y a tant de reniements. C'est cette indépendance qui est la seule garante de la capacité réelle du mouvement sociale à peser, pour construire les rapports de force et imposer ensemble un autre partage des richesses dans un monde plus solidaire et plus égalitaire !

Elections 2016 dans les très petites entreprises/très petites associations

Faisons voter Solidaires !

Entre le 28 novembre et le 12 décembre 2016, cinq millions de salarié-es des très petites entreprises (TPE), des très petites associations (TPA) ou du particulier employeur, voteront pour choisir le syndicat qui les représente le mieux. Dans chaque région, ils et elles éliront 10 représentant-es syndicaux issus eux-aussi de TPE.

Ces élections, qui se dérouleront par internet et par correspondance, permettront aussi de renouveler les conseiller-es prud'hommes et seront prises en compte pour le calcul de la représentativité de chaque organisation syndicale au sein des différentes conventions collectives et au plan national et interprofessionnel.

En 2012, seul-es 10% des inscrit-es avaient participé au scrutin. Avec 21 800 voix, Solidaires avait recueilli 4,8% des suffrages.

Ces salarié-es électeur-trices des « TPE/TPA » nous les croisons tous les jours : ce sont les salarié-es de la boulangerie ou de la supérette du coin, les gardien-nés d'immeuble, les assistant-es maternel-les, des livreurs, des employé-es de la restauration, du commerce ou du bâtiment, des chauffagistes, le/la salarié-e de l'association ou du comité d'entreprise que l'on fréquente, le/la journaliste de la radio locale, etc.

Pour être électrice/teur, il faut avoir été salarié-e d'une TPE-TPA ou d'un particulier employeur au 31 décembre 2015 (les personnes devenues entre temps sans-emploi, retraitées ou ayant changé d'emploi sont également concernées).

Dans chaque région, les élu-es siègeront dans une Commission Paritaire Régionale Interprofessionnelle chargée d'apporter information, conseils en droit à tous ces salarié-es très isolé-es et, plus que d'autres, souvent exposé-es à l'arbitraire, privé-es de droits et de reconnaissance. Trop souvent, certains employeurs entravent la mise en place de délégué-es du personnel (pourtant obligatoires à partir de 11 salarié-es) en divisant les entreprises (par exemple dans la distribution alimentaire) ou en utilisant des franchises (comme dans la restauration rapide et les services à la personne).

TPE : des employeurs pas comme les autres ? Vraiment ?

L'ambiance et les rapports humains sont souvent différents de ceux des grandes entreprises. Il peut paraître plus compliqué de faire valoir ses droits dans un contexte où la proximité avec l'employeur est plus grande, les enjeux affectifs plus importants et la hiérarchie pas toujours assumée. L'absence de représentation syndicale facilite le chantage à l'emploi et l'instrumentalisation des rapports « paternalistes ». Pour Solidaires, le droit commun des salarié-es, tel qu'existant dans des entreprises de taille plus importante, doit s'appliquer aussi pour les TPE et les TPA.

Rompre l'isolement, combattre les injustices, défendre les droits et en conquérir de nouveaux, c'est possible, même dans les TPE et les TPA ! Dans ces structures aussi, le syndicalisme qui conjugue défense intransigeante des droits des salarié-es au quotidien, et construction de la transformation sociale à sa place.

Dans les Très petites entreprises et les Très petites associations aussi, Solidaires a des revendications :

- **Salaires minimum à 1 700 euros pour un temps plein.**
- **Travail du dimanche et de nuit mieux compensés, en temps et financièrement, ils doivent demeurer l'exception.**
- **Treizième mois généralisé.**
- **Stop à la précarité sous ses différents aspects : CDD, intérim, sous-traitance, temps partiels imposés et généralisés, ...**
- **Un CDI pour toutes et tous. Le CDI est selon la loi exceptionnel et doit le rester, les statuts particuliers comme le CDD d'usage, le contrat d'engagement associatif ou encore le CDI intermittent doivent disparaître.**
- **Statut du salarié-e qui garantisse à chacun-e la poursuite des droits tout au long de la vie quel que soit son employeur.**



- **Création de délégué-es dans ces secteurs d'activité, pouvant intervenir sur ces lieux de travail.**

- **Respect de la législation du secteur par le renforcement des effectifs et des moyens de l'inspection du travail.**

- **Autorisations d'absence prises sur le temps de travail et payées, pour consulter l'inspection du travail et le syndicat.**

- **Une convention collective pour toutes et tous ;**

- **Des Commissions Paritaires Régionales Interprofessionnelles dotées de véritables moyens, transparentes et décisionnelles...**

Une campagne dynamique et offensive... où chacun-e doit prendre sa place. Dès le début des discussions sur la façon dont Solidaires allait aborder ces élections, il a semblé évident qu'il n'était pas question de se contenter d'une campagne électorale « classique » et de l'envoi de notre profession de foi aux électeur-trices réalisé par le ministère du travail : si l'enjeu de réaliser le meilleur résultat possible était central, il l'était tout autant d'inscrire cette campagne dans celle de syndicalisation et de renforcement, notamment des Solidaires locaux.

Cela nous a amené à décider de dégager des moyens financiers importants pour cette campagne. Tracts, affiches, autocollants, brochures... sont à disposition des organisations, des militant-es et des adhérent-es. Dès cet été, des initiatives ont été prises par les Solidaires locaux, comme les tournées en direction des saisonnier-es où la tenue de stands lors des « forums pour l'emploi » ou dans les festivals. Des permanences ont été (re)mises en place, des caravanes itinérantes sont prévues dans plusieurs départements. Etc.

Pour cela, il a été parfois nécessaire d'embaucher temporairement des camarades dont la situation (salarié-es du privé, chômeur-es) ne leur permettait pas de bénéficier d'absences syndicales comme

dans la fonction publique ou les grandes entreprises. Permettre à chacun-e de participer à l'animation de la campagne régionale et nationalement, sans que l'absence de moyens de sa structure d'origine ne soit un frein, est aussi un élément important de notre démarche.

En raison de l'éclatement des TPE-TPA en de nombreuses structures dont les salarié-es ne sont pas toujours faciles à toucher physiquement, une partie de la campagne sera menée également sur le numérique.

- Le site spécifique de Solidaires dédié à la campagne TPE/TPA : <http://elections-tpe-solidaires.org>. Il reprend l'ensemble du matériel consacré au scrutin de la fin de l'année, mais aussi plus largement l'ensemble des documents publiés par Solidaires qui concernent directement les salarié-es des TPE/TPA pour la défense de leurs droits et les informations utiles.

- Solidaires a aussi une page Facebook et un compte Twitter pour la campagne TPE/TPA : <https://www.facebook.com/SolidairesTPE> et <https://twitter.com/SolidairesTPE>.

Il est important de les faire connaître largement. Leur fonction est de nous permettre d'intervenir de façon réactive sur les réseaux sociaux (diffuser des informations sur les droits, des réactions syndicales, mais aussi répondre au coup par coup aux personnes qui nous questionnent...), et pour cela, il est important que les militant-es et militantes présentes sur ces réseaux s'en fassent les relais dans toutes les sphères.

La vidéo de campagne de Solidaires, diffusée depuis le 22 août, met en avant le fait que les salarié-es des TPE/TPA et des particuliers employeurs ont des droits à défendre et que le syndicat est l'outil le plus efficace pour cela. Elle est complétée au fur et à mesure de la campagne par des petites vidéos de 30 secondes.

La totalité du matériel pour les élections TPE/TPA (affiches, tracts, flyers, visuels, modèles de documents, etc.) est téléchargeable au lien suivant : https://www.solidaires.org/IMG/zip/kit_militant_tpe-tpa_1.zip

Salariée exploitée dans une start-up : un exemple de victoire syndicale

Martine a été embauchée en CDI à temps plein en 2015 dans une TPE parisienne du secteur du tourisme, en lien avec la nouvelle économie. Jeune patron, collègues motivé-es, ambiance dynamique. Mais elle aura effectué, depuis cette date, près de 70 heures de travail par semaine...

En mai 2016, elle ose dire stop à son employeur et exige que ce dernier lui paye les plus de 1.200 heures supplémentaires en souffrance dont elle justifie avec des preuves solides ; ce qu'il a refusé de faire. La salariée est donc dans

l'obligation de saisir le Conseil des Prud'hommes avec l'aide de la permanence juridique de Solidaires Paris. Le PDG, en réponse à la réception de la convocation devant le tribunal, a alors voulu lui faire payer un tel affront : franchement, exiger d'être payé pour son travail, c'est honteux !

Martine se voit alors infligé, en août dernier, une mise à pied à titre conservatoire et est convoquée à un entretien préalable au licenciement. Elle se présente au rendez-vous fixé par la société,

assistée de l'un de nos conseil-lers du salarié. Mais le courageux patron se débène, prétextant la veille un non-respect du délai de convocation... dont il est pourtant à l'origine ! En fait, ce même jour, un rassemblement regroupant des camarades de différents syndicats Solidaires (Commerce, Education, Industrie, PTT, Santé, Hôtellerie-Restauration...) se tenait au pied des locaux de l'entreprise.

L'employeur lui adresse ensuite une nouvelle convocation et, par peur d'une nouvelle mobilisation,

propose finalement à Martine de quitter la société via la rupture conventionnelle ; ce qu'elle accepte. Elle n'a pas pour autant abandonné son action prud'homale et, avec l'aide d'un défenseur syndical Solidaires, a obtenu, au titre de son surtravail, une forte somme.

L'exemple de Martine montre qu'en mariant action revendicative et juridique, et pour peu qu'on s'en donne la peine, notre syndicat a non seulement une utilité dans les TPE mais y a aussi toute sa place.

Solidaires s'affiche !

Affiches, tracts, autocollants, l'Union syndicale Solidaires met à disposition du matériel qui ne demande qu'à être utilisé : stations de métro, terminaux de bus, RER, marchés, rues ou zones commerçantes, festivals, forums pour l'emploi, ... ; les endroits ne manquent pas pour organiser des diffusions de tracts. Lors des prochaines réunions de syndicats et de sections syndicales, prenons quelques minutes pour voir à quoi nous pouvons participer, ce que nous proposons de prendre en charge comme activité interprofessionnelle locale. Un collage ou une diffusion de tracts, ça ne prend pas beaucoup de temps et ne nécessite pas de mobiliser un grand nombre de camarades, mais c'est très utile pour le développement de Solidaires !

Agissons toutes et tous !

Qu'on soit fonctionnaire, salarié-e du secteur public, d'une grosse boîte du privé... ou d'une TPE/TPA, étudiant-e, privé-e d'emploi ou retraité-e, chacun-e peut agir pour ce scrutin et le renforcement de Solidaires et de son audience. Chacun-e connaît des salarié-es de TPE, de TPA ou de particulier-es employeurs : chacun-e les croise en allant faire ses courses ou boire un café, chacun-e en a parmi sa famille, ses ami-es ou ses voisin-es, chacun-e en côtoie dans son association, son club de sport... ou même sur son lieu de travail avec le développement de la sous-traitance et des sociétés de service.

« Travailler en TPE/TPA : le guide des droits des salarié-s »

Salarié-es d'une TPE/TPA, nous avons des droits, comme n'importe quel-le salarié-e. Pour les défendre, il est déjà important de les connaître. Contrat de travail, recours au CDD, durées maximales du travail, temps partiel, repos, congés payés, salaire, bulletin de paie, arrêts maladie, accident du travail... autant de sujets qui nous concernent au quotidien. C'est pourquoi Solidaires a édité un guide pour connaître ses droits. Disponible dans les Solidaires locaux et des organisations professionnelles, il est évidemment utilisable au-delà de cette campagne. Téléchargement en ligne : https://solidaires.org/IMG/pdf/2016-01-07_guide_salarié-e_tpe_tpa.pdf.

Le MNCP : Défendre les droits des chômeurs et précaires

3 questions à :

JACQUELINE BALSAN

Présidente du MNCP

Quelles sont les activités et l'implantation du MNCP ?

— Fondée en 1986 le Mouvement National des Chômeurs et Précaires fédère aujourd'hui une quarantaine d'associations nommées « Maisons des Chômeurs précaires et citoyens solidaires » réparties sur le territoire*. Notre objectif : faire avec les chômeurs et précaires et non pour eux.

Le MNCP agit pour faire reconnaître les chômeurs et précaires comme acteurs sociaux, avec comme ADN partagé, l'accueil inconditionnel, la défense de leurs droits et de leur dignité, l'organisation et la représentation collectives des chômeurs et précaires.

Il favorise la mise en relation des associations de chômeurs, apporte son soutien et ses moyens en matière d'information et de conseil et représente nationalement les associations de chômeurs auprès des pouvoirs publics, des organismes sociaux et des partenaires syndicaux.

Il porte les revendications des Maisons des Chômeurs et précaires pour leur reconnaissance en tant que force de propositions, pour leur expression et représentation collective dans les instances qui décident de leur sort. Il permet ainsi la visibilité des associations comme acteur de cohésion sociale.

Quelles sont vos prochaines échéances de mobilisation ?

— Le collectif UNEDIC (Solidaires, SNU, CIP, Apeis, AC !, Recours radiation, Maternités, MNCP) issu de la lutte menée lors des récentes négociations de la convention avec les intermittents se réunit 2 fois/mois pour exiger la prise en compte des propositions des chômeurs et précaires lors de ces négociations et rester vigilant sur le caractère coercitif de l'art 119 de la loi travail.

26 octobre : mise en place d'une veille juridique essentiellement tournée vers les questions touchant au Pôle Emploi et au RSA avec l'aide du Syndicat des Avocats de France.

3 novembre : Rencontre nationale des Comités de Liaison avec Pôle Emploi pour poser le diagnostic du fonctionnement actuel et proposer des



Emmanuel Phan

actions d'améliorations dans lesquels siègent « des demandeurs d'emploi représentant les organisations syndicales représentatives au plan national et les organisations ayant spécifiquement pour objet la défense des intérêts ou l'insertion des personnes privées d'emploi », afin d'améliorer l'information des demandeurs d'emploi et leur capacité à exercer leurs droits.

21 et 22 novembre : Les associations Grand Sud du MNCP organisent un colloque sur la précarité avec la participation des chômeurs et précaires.

3 décembre : manifestation nationale contre le chômage et la précarité à Paris. Comme chaque année depuis le mouvement de 1998, le MNCP, AC ! APEIS appellent à cette manifestation.

Le MNCP porte un projet collectif ambitieux, pouvez-vous nous le présenter ?

— Nos sociétés ont intégré trop facilement ces chiffres insupportables : 10 millions de personnes qui vivent avec de grosses difficultés, 5,5 millions inscrites à Pôle emploi, des embauches majoritairement en CDD très courts et des formations bidons...

Depuis un an, le MNCP travaille à la réalisation d'un livre pour lequel 25 organisations syndicales et associatives se sont impliquées : MNCP, les amis du MNCP-Partage, APEIS, JOC, AC, CIP, DAL, ATTAC, SOLIDAIRES, CGT, SNU-FSU, CGC, FNARS, EMMAUS, COORACE, CREPI, ADIE, ATD, APF, SECOURS CATHOLIQUE, FRANCE TERRE D'ASILE, CNIDFF, COLLECTIF ROOSEVELT, PACTE CIVIQUE, LES COLIBRIS.

Chacune a écrit un chapitre du livre en répondant à l'une des idées reçues, en rapport avec

son domaine d'intervention et ainsi démontrer comment on peut agir pour la contrecarrer. Exemples : les chômeurs ne cherchent pas de boulot, ils sont trop indemnisés, coûtent trop chers à la société, ou bien, le chômage c'est la faute des étrangers, de Pôle emploi... Si le système actuel ne règle pas la question du chômage, il existe d'autres alternatives et ce livre en délivre quelques unes.

Intitulé : « *Chômage précarité : halte aux idées reçues* », l'ouvrage réunit des acteurs sociaux qui n'ont pas tous l'habitude d'agir ensemble mais qui œuvrent quotidiennement à leur manière contre le chômage, les précarités, pour leurs droits, pour l'emploi et un nouveau type de développement sociétal.

Son objectif : faire reculer la stigmatisation que subissent les chômeurs et les précaires, et aussi la banalisation du chômage et de la précarité.

Il sera accompagné de débats organisés sur tout le territoire durant le premier semestre 2017, co-animés par les organisations impliquées, pour favoriser une mobilisation citoyenne indispensable pour changer les choses en profondeur.

Disponible le 19 janvier 2017 dans les librairies (dans nos orgas mi-décembre), préfacé par Ken Loach (Palme d'or 2016 à Cannes pour son film « Moi Daniel Blake »), les Editions de l'Atelier qui l'éditera, nous aideront à assurer une large promotion du livre et de nos actions, appuyés par le site « revue partage » et l'ensemble des sites des organisations.

MNCP 01 40 03 90 66
17 rue de Lancry 75010
Email federationmncp@gmail.com
Internet www.mncp.fr



Campagne Avortement Planning Familial

Le Planning Familial lance une campagne pour le droit à l'avortement. Groupes anti-choix, gouvernements conservateurs : les derniers mois nous rappellent que les droits des femmes ne sont pas acquis, que notre vigilance est toujours nécessaire. La campagne #CeciNestPasUnCintre, c'est aussi des chiffres : 1 avortement sur 2 dans le monde n'est pas légal, 47000 femmes en meurent chaque année... En France, en 10 ans ce sont plus d'une centaine de centres IVG qui ont fermé. L'avortement reste un combat auquel Solidaires participe.

Pour suivre, participer, témoigner, télécharger le kit militant : <http://www.cecinestpasuncintre.fr/>

18/19 novembre-Montreuil (93) Assises nationales pour des Services publics du XXIe siècle

Réalisation de l'engagement pris à Guéret en juin 2015, **Convergence Services publics** organise des Assises Nationales afin de relancer le débat sur les services publics. Point de jonction d'Assises locales qui se sont tenues dans de nombreux départements, les assises nationales auront aussi pour objectif de contribuer à l'aboutissement d'un Manifeste pour des services publics du XXIe siècle. Elles commenceront le 18 novembre au soir avec un débat sur la sécurité sociale et se poursuivront toute la journée du 19 avec la tenue d'ateliers et d'une séance plénière. **Soyons nombreux à Montreuil pour les Assises !**

Expressions solidaires
 Journal bimestriel
 édité par l'Union syndicale Solidaires

Rédaction : 144 bd de la Villette 75019 Paris
 Téléphone : 01 58 39 30 20 Fax : 01 43 67 62 14
 contact@solidaires.org

Directrice de publication : Cécile Gondard-Lalanne
 N° CPPAP : 1 008 5 05397
 Dépôt légal : à parution

Imprimerie : Rotographie, Montreuil (93)
 Graphisme : Atelier Du Bonjour

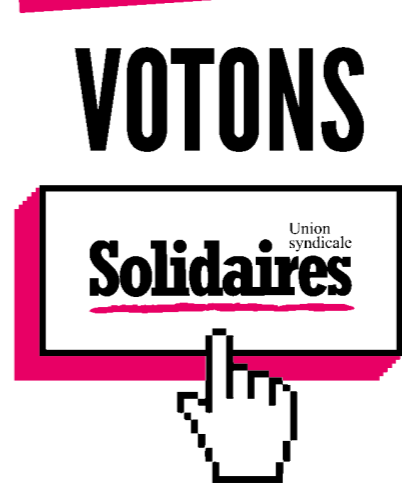
IMPRIM'VERT®

SALARIÉ-ES DES TRÈS PETITES ENTREPRISES ET ASSOCIATIONS, SALARIÉ-ES DE PARTICULIERS

Du 28 novembre au 12 décembre 2016, des élections professionnelles auront lieu, l'occasion pour vous de faire changer et évoluer vos conditions de travail en votant pour un syndicat apte à vous représenter. Ne restons pas isolé-es, votez, votons ensemble !

#votonsolidaires
 SolidairesTPE
 @SolidairesTPE
elections-tpe-solidaires.org

DU 28 NOVEMBRE AU 12 DÉCEMBRE 2016

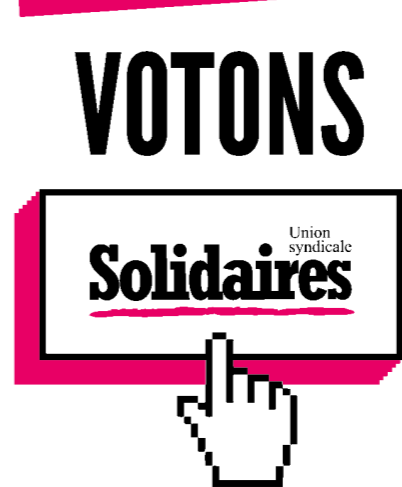


SALARIÉ-ES DES TRÈS PETITES ENTREPRISES ET ASSOCIATIONS, SALARIÉ-ES DE PARTICULIERS

Du 28 novembre au 12 décembre 2016, des élections professionnelles auront lieu, l'occasion pour vous de faire changer et évoluer vos conditions de travail en votant pour un syndicat apte à vous représenter. Ne restons pas isolé-es, votez, votons ensemble !

#votonsolidaires
 SolidairesTPE
 @SolidairesTPE
elections-tpe-solidaires.org

DU 28 NOVEMBRE AU 12 DÉCEMBRE 2016

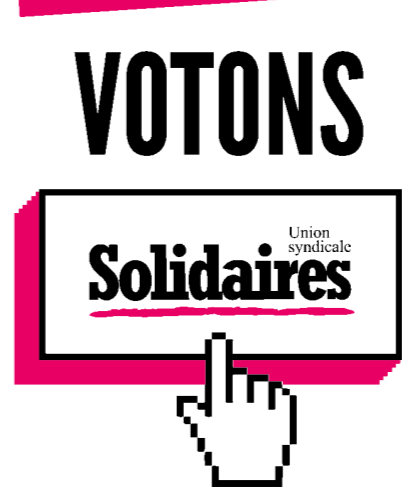


SALARIÉ-ES DES TRÈS PETITES ENTREPRISES ET ASSOCIATIONS, SALARIÉ-ES DE PARTICULIERS

Du 28 novembre au 12 décembre 2016, des élections professionnelles auront lieu, l'occasion pour vous de faire changer et évoluer vos conditions de travail en votant pour un syndicat apte à vous représenter. Ne restons pas isolé-es, votez, votons ensemble !

#votonsolidaires
 SolidairesTPE
 @SolidairesTPE
elections-tpe-solidaires.org

DU 28 NOVEMBRE AU 12 DÉCEMBRE 2016

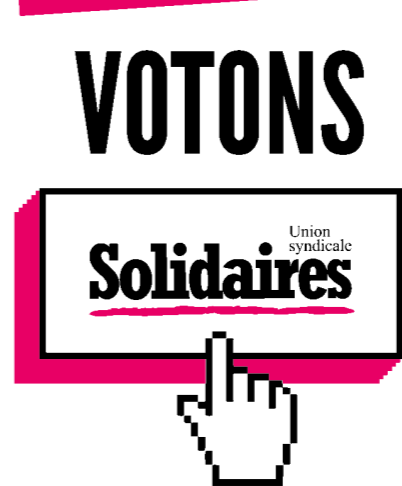


SALARIÉ-ES DES TRÈS PETITES ENTREPRISES ET ASSOCIATIONS, SALARIÉ-ES DE PARTICULIERS

Du 28 novembre au 12 décembre 2016, des élections professionnelles auront lieu, l'occasion pour vous de faire changer et évoluer vos conditions de travail en votant pour un syndicat apte à vous représenter. Ne restons pas isolé-es, votez, votons ensemble !

#votonsolidaires
 SolidairesTPE
 @SolidairesTPE
elections-tpe-solidaires.org

DU 28 NOVEMBRE AU 12 DÉCEMBRE 2016

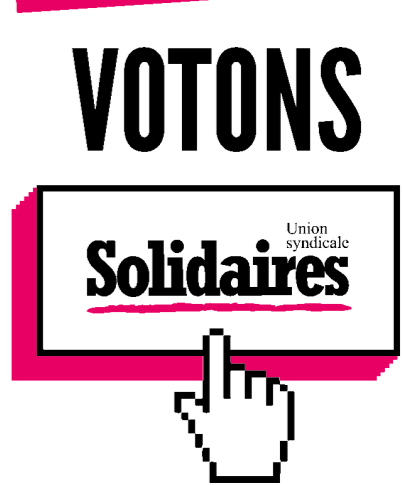


SALARIÉ-ES DES TRÈS PETITES ENTREPRISES ET ASSOCIATIONS, SALARIÉ-ES DE PARTICULIERS

Du 28 novembre au 12 décembre 2016, des élections professionnelles auront lieu, l'occasion pour vous de faire changer et évoluer vos conditions de travail en votant pour un syndicat apte à vous représenter. Ne restons pas isolé-es, votez, votons ensemble !

#votonsolidaires
 SolidairesTPE
 @SolidairesTPE
elections-tpe-solidaires.org

DU 28 NOVEMBRE AU 12 DÉCEMBRE 2016

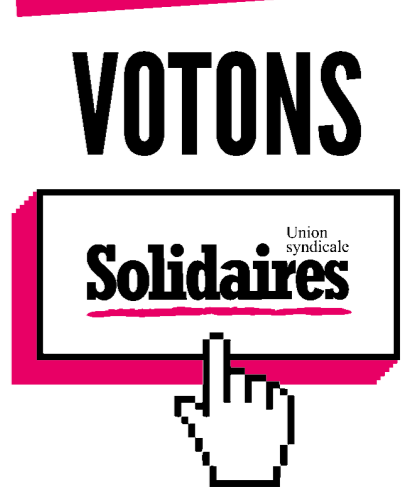


SALARIÉ-ES DES TRÈS PETITES ENTREPRISES ET ASSOCIATIONS, SALARIÉ-ES DE PARTICULIERS

Du 28 novembre au 12 décembre 2016, des élections professionnelles auront lieu, l'occasion pour vous de faire changer et évoluer vos conditions de travail en votant pour un syndicat apte à vous représenter. Ne restons pas isolé-es, votez, votons ensemble !

#votonsolidaires
 SolidairesTPE
 @SolidairesTPE
elections-tpe-solidaires.org

DU 28 NOVEMBRE AU 12 DÉCEMBRE 2016

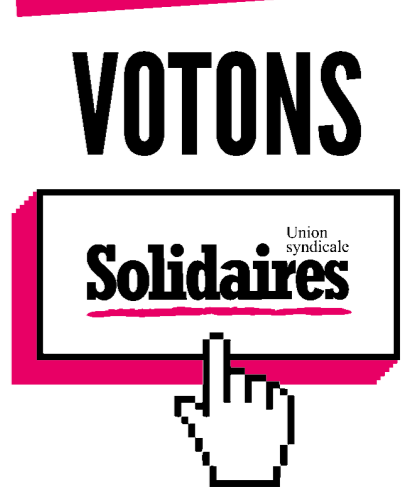


SALARIÉ-ES DES TRÈS PETITES ENTREPRISES ET ASSOCIATIONS, SALARIÉ-ES DE PARTICULIERS

Du 28 novembre au 12 décembre 2016, des élections professionnelles auront lieu, l'occasion pour vous de faire changer et évoluer vos conditions de travail en votant pour un syndicat apte à vous représenter. Ne restons pas isolé-es, votez, votons ensemble !

#votonsolidaires
 SolidairesTPE
 @SolidairesTPE
elections-tpe-solidaires.org

DU 28 NOVEMBRE AU 12 DÉCEMBRE 2016

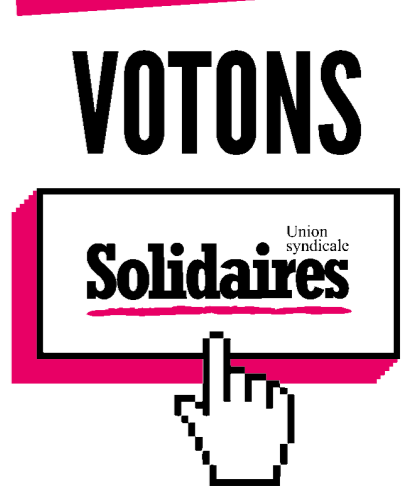


SALARIÉ-ES DES TRÈS PETITES ENTREPRISES ET ASSOCIATIONS, SALARIÉ-ES DE PARTICULIERS

Du 28 novembre au 12 décembre 2016, des élections professionnelles auront lieu, l'occasion pour vous de faire changer et évoluer vos conditions de travail en votant pour un syndicat apte à vous représenter. Ne restons pas isolé-es, votez, votons ensemble !

#votonsolidaires
 SolidairesTPE
 @SolidairesTPE
elections-tpe-solidaires.org

DU 28 NOVEMBRE AU 12 DÉCEMBRE 2016



* Paris, Nanterre ; Ouest : Rennes, Morlaix, Vannes, Le Havre, Cannelles le Royal ; Sud : Toulouse (4 associations), Montpellier, St Giron, Villeneuve sur Lot, Perpignan, Tarbes ; Centre : Clermont-Ferrand, Montauban, Le Creusot, Montluçon ; Est : Strasbourg, Colmar, St Dizier, Than, Mulhouse, Haguenau, Sermaz les Bains, Belfort ; Nord : Lens, Annoeulin, Courcelles les Lens, Aisres sur la lys et à l'île de la Réunion (2 associations)



Développeur
dans une start-up : stress
et pressions au travail,
ne nous laissons
pas faire !



Très petites
associations : ce n'est pas
parce qu'on aime son boulot
qu'on doit y passer ses
nuits...



Assistante
maternelle, pour mon
temps et mes conditions
de travail, j'ai des
droits !



Journalistes,
photographes, enchaîner
les CDD, ce n'est pas
normal !



On est toutes
et tous concerné-es.
Unissons-nous et votons
Solidaires



Dans
la restauration, pour
faire respecter mes droits,
je vote **Solidaires**



Nous sommes
5 millions, c'est une
force ! Faisons respecter
nos droits !



Dans les petits
commerces, nous les
connaissons souvent mal
mais nous avons
des droits !